



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du mardi 03 décembre 2024

Date de convocation : 28/11/2024

Date d'affichage : 28/11/2024

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Procurations : 01

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 3 décembre à 20H30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER, Monsieur Adrien SERRAND, Monsieur Fabrice RILBARD, Monsieur Antoine CORBEAU, Monsieur Sébastien BLUTEAU, Madame Isabelle POSELIANOFF

Étaient absents excusés :

Monsieur Georges MARCOS a donné son pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSE a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20H30

Monsieur Nicolas GAZENGEL est arrivé à 20H33

Monsieur David LECARPENTIER est arrivé à 21H00

Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2024.

1 : DELIBERATION 2024-053 : Suppression d'emploi suivie d'une création avec mise à jour du tableau des effectifs et modification de durée hebdomadaire d'un poste

Rapporteur : Anthony ROULLIER

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1, et son article L332-8,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n°2006-1690 en date du 22 décembre 2006 portant statuts particuliers des cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial en date du 06 décembre 2024

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

L'assemblée délibérante,

Décide

- De la création du poste suivant :
 - o Assistant Administratif à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2025
- De la suppression du poste suivant :
 - o Secrétaire Administratif (agent d'accueil) à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2025
- De la modification de la durée hebdomadaire du poste suivant :
 - o Secrétaire Générale de Mairie à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires jusqu'au 31 décembre 2024 pour passer à un temps complet à compter du 1^{er} janvier 2025
- De modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous :

EMPLOIS							EFFECTIFS				
Date de délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin du grade le plus élevé	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut*	Sa position	Quotité de temps de travail
11 avril 2023	Secrétaire générale de mairie	35H	adm	B	Cadre d'emploi des rédacteurs	389	707	Rédacteur	non tit art 3-3 4°	activité	100%
3 décembre 2024	Assistant administratif	21H	adm	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	367	558	Adjoint administratif	titulaire	activité	62,86%
11 avril 2023	Agent administratif	11H	adm	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	367	558	Adjoint administratif	non tit art 3-3 5°	CDI en activité	31,43%
09 avril 2019	Directrice Centre de loisirs	35H	anim	C ou B	Cadre d'emplois des adjoints d'animation et grade d'animateur	367	597	Adjoint d'animation territorial	titulaire	activité	100%
16 juillet 2019	Adjoint d'animation	35H	anim	C	Cadre d'emplois des adjoints d'animation	367	558	Adjoint d'animation territorial	titulaire	activité	100%
16 juillet 2019	Adjoint d'animation	35H	anim	C	Cadre d'emplois des adjoints d'animation	367	558	Adjoint d'animation territorial	non tit art 3-3 5°	activité	85,7%
16 juillet 2019	Adjoint technique polyvalent	35H	techn	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	558	Adjoint technique	titulaire	activité	100%
09 avril 2019	Adjoint technique polyvalent	35H	techn	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	558	Adjoint technique	titulaire	activité	100%
09 avril 2019	Agent polyvalent	33H	techn et social	C	Cadre des emplois des adjoints techniques et des ATSEM	367	558	ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	titulaire	activité	94,28%
11 avril 2023	Adjoint technique	29,6H	techn	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	558	Adjoint technique	non tit art 3-3 4°	CDI en activité	84,57%
08 mars 2022	Agent polyvalent	35H	/	/	Formation des apprentis			Apprentie	non tit art 3-3 4°	activité	100%
09 avril 2019	Adjoint technique	10H	techn	C	Grade d'adjoint technique	367	432	Adjoint technique	non tit art 3 2°	remplacement	100%
09 avril 2019	Animateur centre de loisirs	9H	anim	C	Grade d'adjoint d'animation	Forfait journalier		Adjoint d'animation territorial	non tit art 3 2°	activité	100%
09 avril 2019	Animateur centre de loisirs	9H	anim	C	Grade d'adjoint d'animation	Forfait journalier		Adjoint d'animation territorial	non tit art 3 2°	activité	100%
09 avril 2019	Animateur centre de loisirs	9H	anim	C	Grade d'adjoint d'animation	Forfait journalier		Adjoint d'animation territorial	non tit art 3 2°	remplacement	100%
03 septembre 2019	Adjoint administratif	11H	adm	C	Cadre des emplois des adjoints techniques	367	558	Adjoint technique	non tit art 3 2°	remplacement	100%

- Que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2025 sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial en date du 06 décembre 2025,

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de procéder au vote.

Décision :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Pour	14	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

2 : QUESTIONS DIVERSES

- Numérisation des actes d'état civil : Dans une démarche de simplification lors de la transmission des actes manuscrit (avant informatisation) d'état civil, des devis pour une numérisation et intégration dans le logiciel de Gestion de la Relation Citoyenne (GRC) ont été demandés à plusieurs entreprises spécialisées. Le choix du prestataire fera l'objet d'une délibération lors du conseil municipal du mois de janvier 2025.
- Repas agents élus : Il aura lieu le vendredi 13 décembre à la Salle des fêtes.
- Vœux du Maire : La cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 12 janvier 2025 à 10H30 à la salle des fêtes.
- Réunion avec Laval Agglomération : Une réunion est prévue le mercredi 11 décembre à 13H30 avec les élus de la commune, les services urbanismes, les services développements durables et l'entreprise Flower Technologie afin d'évoquer le projet de création d'un site de stockage de production d'énergie sur le site de la Guyonnière.
- Rénovation de la salle des fêtes : Pour rappel, le projet de rénovation énergétique a été lancée en début d'année 2024, la commune a reçu une réponse favorable des services de l'état concernant la demande de subvention DETR . Les travaux d'abaissement du plafond seront réalisés par notre agent technique et Bernard THIREAU. Une entreprise est intervenue en fin d'année afin de réaliser une étude thermique complète afin de pouvoir déposer une demande d'aide financière « Fond Vert ». Les premiers estimatifs des travaux s'élèvent à 95 580 €.
- Bilan des entretiens annuels : Les élus de la commission Ressources Humaines ont reçu l'ensemble des agents lors des entretiens individuels des agents.
- Orientation budgétaire - investissement 2025 : Monsieur le Maire propose un tour de table afin de connaître le souhait des élus en matière d'investissement pour l'année 2025.
- Dates chantier argent de poche 2025 : Le prochaine Chantier Argent de Poche aura lieu du 7 au 11 juillet 2025.
- Pont du Haut Hay : Ce pont est mitoyen entre les communes de Cossé le Vivien, ce dernier nécessite des travaux de mise en sécurité. (Défaut majeur de la structure)

Prochaines réunions Conseil Municipal : 7 janvier 2025, 4 février 2025, 4 mars 2025, 8 avril 2025, 6 mai 2025, 10 juin 2025, 8 juillet 2025, 2 septembre 2025, 7 octobre 2025, 4 novembre 2025, 9 décembre 2025.

Séance levée à 22H22

Le secrétaire de séance,

Le Maire,